

VILLE DE LA GRAND'COMBE

ARRETE GENERAL DE CIRCULATION

ARRETE n° 2019-148

Fait à LA GRAND'COMBE le 10 Mai 2019

Table analytique

CHAPITRE 1 : **Limites d'agglomération**

CHAPITRE 2 : **Interdiction de circulation**

- 2-1 A tous véhicules dans les 2 sens
- 2-2 Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 2 Tonnes
- 2-3 Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 2,5 Tonnes
- 2-4 Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 3,5 Tonnes
- 2-5 Aux véhicules à mains (motos, scooters)
- 2-6 Dérogations aux articles 2-1 à 2-4 inclus

CHAPITRE 3 : **Circulation à sens unique**

CHAPITRE 4 : **Arrêts obligatoires – Céder le passage**

4-1 Arrêts obligatoires

- 4-1-1 Centre Ville Le Riste Les Pelouses
- 4-1-2 Ribes Aubignac
- 4-1-3 L'Arboux
- 4-1-4 Trescol
- 4-1-5 La Levade – Hameau de Ravin
- 4-1-6 Champclauson
- 4-1-7 La Forêt

4-2 Céder le passage

- 4-2-1 Centre ville Le Riste Les Pelouses
- 4-2-2 Ribes Aubignac
- 4-2-3 L'Arboux
- 4-2-4 Trescol
- 4-2-5 La Levade – Hameau de Ravin

4-2-6 Champclauson
4-2-7 La Forêt

CHAPITRE 5 :

Stationnement

5-1 Prescriptions spéciales
5-2 Bi latéral
5-3 Stationnement unilatéral
5-4 Stationnement interdit
5-5 Stationnement handicapés G.I.G. - G.I.C.
5-6 Stationnement jours de marchés
5-7 Parkings : véhicules légers, poids lourds, Taxis

ARTICLE 6 :

Passages protégés

ARTICLE 7 :

Dispositions diverses

7-1 Arrêt de cars
7-2 Limitation de vitesse
7-3 Avertisseur sonore – Lavage de voitures sur la voie publique – Bruits
7-4 Véhicules prioritaires
7-5 Demi-tours – Arbres inclinés – Tourner à gauche- Itinéraire poids lourds,
7-6 Ralentisseurs de vitesse
7-7 Voies sans issues
7-8 Zone de livraison
7-9 Voie rétrécie

ARTICLE 8 :

Application

8-1 Abrogation des arrêtés antérieurs
8-2 Application du présent arrêté

ARRETE n°2018-

- Le Maire de LA GRAND'COMBE – Gard,
- Vu les articles L2213-1 à L2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de la Route : Livre 4 Article L411-1 modifié par la Loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 – article 17.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes modifié le 4 Mai 2016.
- Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 31 Octobre 2018 validant la révision générale de l'arrêté général de circulation sur la Commune.

Considérant les besoins de remettre à jour l'arrêté municipal du 25 Mai 1984 afin d'autoriser, d'interdire la circulation des véhicules sur le territoire communal.

ARRETE

CHAPITRE 1 : **Limites d'agglomération**

Les limites de l'agglomération sont matérialisées par l'implantation de panneaux indicateurs d'agglomération conforme à la réglementation fixée par arrêté du 26 Juillet 1974 modifié par arrêté du 31 Juillet 2002.

Ces panneaux de signalisation sont implantés sur la Commune aux endroits suivants :

Centre Ville

: CD 128 PK 0,950 : situé Rue Victor Fumât après l'entrée du complexe Charles de Gaulle en direction du Pradel.

: CD 128 PK 0,200 : situé sur l'Avenue Germain Soustelle côté LA GRAND'COMBE,

: CD 297 PK 2,000 : situé après l'intersection avec le route allant au quartier de Ribes.
Situé à l'extrémité du pont Lucie AUBRAC, côté LA GRAND'COMBE

: CD 286 PK 0,390 : depuis la Place Baptiste Marcet, situé Rue du Gouffre après le mur bordant la voie SNCF, en direction de Trescol.

Trescol : CD 286 PK 1,000 : situé à l'entrée de Trescol, avant le carrefour avec l'Avenue Marcel Feydédié.
: CD 286 PK 1,850 : situé Rue de Trescol, avant l'intersection avec la Rue des Ecoles.

La Levade : CD 728 PK 0,060 : entre le pont sur le Gardon et la voie SNCF
: CD 728 PK 0,650 : situé à la limite de la Commune et celle de SAINTE CECILE D'ANDORGE.

Champclauson : CD 286 PK 4,100 : situé à l'entrée du village de Champclauson, avant le ponceau.

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-1 : A tous les véhicules dans les 2 sens dans les voies ou sections de voies suivantes
Rues	Libellé	Observations
Chemin Haut du Cimetière	Entre la porte d'entrée du cimetière, à hauteur du n°3, jusqu'à l'entrée du n°10	
Chemin Bas du Cimetière	Entre la Place Baptiste Marcet et le n°12, sous le cimetière	
Traverse Callon	Entre la Rue Pasteur et le Boulevard Jules Callon	Sauf aux riverains
Impasse des Bains	Entre la Rue Pasteur et le Boulevard Jules Callon	Sauf aux riverains
Passerelle des Tuileries	Au droit de la Rue des Tuileries	
Passerelle de l'Impostaire	Au droit du n° 1248 Quai du 11 Novembre 1918	
Passerelle du Gallissard	Au droit des HLM de Trescol	
Rampe Boulevard Callon	Du Boulevard Callon à l'Impasse des Jardins	
Place Roger PEYRIC	De l'Avenue des Mineurs jusqu'aux garages	Sauf aux riverains
Rue Marie Curie	Entre la Rue de la République et le rond point Talabot Callon	Les jours de marché, le mercredi et le samedi, un autre jour si le marché est décalé de 5h00 à 15h00
Rue Pasteur	De l'intersection avec la Rue Saint Eloi à l'intersection avec la Rue Saint Vincent	Le samedi de 5h00 à 15h00, un autre jour si le marché est décalé
Rue de la République	De l'intersection avec la Rue Emile Zola et le Square Mendès France	Le samedi de 5h00 à 15h00, un autre jour si le marché est décalé

Rue Abbé Méjean	En totalité	Le samedi de 5h00 à 15h00, un autre jour si le marché est décalé
Rue Abbé Masson	En totalité	Le samedi de 5h00 à 15h00, un autre jour si le marché est décalé
Rue Saint Eloi	En totalité	Le samedi de 5h00 à 15h00, un autre jour si le marché est décalé
Rue Hippolyte Platon, accès aux écoles	Depuis l'angle de la maternelle Florian	Sauf aux riverains ou service
Rue du Mas Paillassier	En totalité	

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-2 : Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 2 T
Rues	Libellé	Observations
<u>Centre ville :</u> Parking de La Poste	Entrée Rue Anatole France	Tout le Parking
<u>Trescol :</u> Chemin du Trucal	Depuis la Rue de Trescol	Chaussée sur ruisseau couvert Dérogation pour camion Ordures Ménagères
Chemin du Berbezier	Depuis le Rue de Trescol	Chaussée sur ruisseau couvert
<u>Champclauson :</u> Chemin de Portes	De la Place du Riboulet à la Route de Portes	Sauf aux riverains

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-3 : Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 2,5 T	
Rues	Libellé	Observations	
<u>La Levade :</u> Rue des Ecoles	Depuis l'intersection avec le CD 286 jusqu'à la Rue de la Trouche	Déroations par autorisation municipale	

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-4 : Aux véhicules dont le P.T.A.C. dépasse 3,5 T	
Rues	Libellé	Observations	
<u>Trescol :</u> Chemin des Fossés			
<u>Champclauson :</u> Route de Portes	Depuis la Place du Stade jusqu'à la limite de la Commune	Sauf dérogations municipales	
<u>Centre Ville :</u> Rue Anatole France		Sauf livraisons	
Rue Pasteur		Sauf livraisons	
Rue St Vincent			
Rue Raoul Mourier			
Rue St Eloi			
Rue de la République		De l'intersection avec la Rue E. Zola au Square Mendés France	
Rue Abbé Méjean		Sauf livraisons	
Rue Abbé Masson		Sauf livraisons	
Rue Marie Curie		Sauf livraisons	

<u>La Levade</u>		
CD 728 Chemin de la Haute Levade	Depuis l'intersection avec la Rue Jules Guesdes	A 250 ml
<u>Le Riste</u> Rue du Pont	Depuis l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918	

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-5 : Aux véhicules à mains motorisés
Rues	Libellé	Observations
<u>Centre ville :</u> Rue de l'Escalier -	Entre la Rue Anatole France et la Rue de la Cléde	
Rue du Riste -	Escaliers donnant accès à l'Avenue Germain Soustelle Escaliers du n° 34 jusqu'au n° 40	
Rue du Mas Chapon	Escalier donnant accès à la Rue du Brugas	

<p>Chemins piétonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Vieil Arboux - Rue des Airelles - Calade de l'Arboux - Rue du Mas Laffont - Desserte du lotissement de l'Arboux - Desserte du lotissement de La Levade - Desserte du lotissement de Champclauson - Impasse Merméjean - Rue du Mas Paillassier - Passage du Gardon - Passage du Riste - Passage de la Treille - Passages des Puits - Chemin de l'Arum 	<p>Depuis le Chemin de la Pinède, le Chemin de l'Arbousier et la Rue des Châtaigniers</p> <p>Depuis le Chemin de la Haute Levade à la Rue des Sources</p> <p>Depuis la Place Publique et la Rue de la Corniche</p>	<p>Sauf riverains</p> <p>Sauf riverains</p>
---	--	---

CHAPITRE 2	Interdiction de circulation	Article 2-6 : Dérogations aux articles 2-1 à 2-5	
Rues	Libellé	Observations	
Voies et sections de voies incluses aux articles 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4	En cas d'urgence, de danger immédiat, de besoins temporaires, ces voies pourront être utilisées par les véhicules du service de lutte contre l'incendie (pompiers) et de secours, les véhicules municipaux, les véhicules communautaires pour le nettoyage et l'enlèvement des ordures ménagères, moyennant une vitesse réduite et l'usage d'avertisseur spéciaux (gyrophare)		

CHAPITRE 3		Circulation à sens unique	
Rues	Libellé	Observations	
<u>Centre ville :</u>	Dans les voies ou sections de voies mentionnées ci-dessous, la circulation des véhicules et cortèges doit s'effectuer dans le sens indiqué ci-après :		
Place Pierre Portal	Rond point avec priorité à gauche		
Rue de la Clède	Depuis la Rue de la Paix jusqu'à la Rue Emile Zola		
Rue Saint Eloi	Depuis la Place Mathieu Lacroix à la Rue Pasteur		
Rue Raoul Mourier	Depuis la Rue Sainte Barbe à la Rue Pasteur		
Rue Abbé Masson	Depuis la Rue Sainte Barbe jusqu'à la Place Jean Jaurès		
Rue Abbé Méjean	Depuis le Square Mendès France à la Rue Sainte Barbe		
Rue Sainte Barbe	Depuis l'intersection avec la Rue Abbé Méjean jusqu'à la Place Pierre Portal		
Place Mathieu Lacroix	Rond point avec priorité à droite		
Place Baptiste Marcet	Rond point avec priorité à gauche et portion de rue depuis le Rond Point jusqu'à la Rue du Gouffre		
Rond Point Francis Berger	Rond point avec priorité à gauche		
Rue de l'Apôtre	Depuis la Rue Abbé Méjean jusqu'à la Rue de la Clède	Sauf garages	

<u>Les Pelouses :</u>		
Rue du Brugas	Depuis l'Avenue Germain Soustelle jusqu'à la Rue du Mas Chazelle	
Rue du Mas Chazelle	Depuis la Rue du Brugas jusqu'au Boulevard du 8 Mai 1945	
Rue des Prés	Depuis la Rue du Brugas jusqu'au Boulevard du 8 Mai 1945	
Rue des Pelouses	Depuis la Rue des Pervenches jusqu'à la Rue du Brugas	
Rue des Acacias	Depuis le Quai du 11 Novembre 1918 jusqu'au n°8	
Traverse entre la Rue des Pelouses et la Rue des Prés	Depuis la Rue des Pelouses vers la Rue des Prés	
<u>Le Riste :</u>		
Rue du Riste	Depuis le n°8 au n° 34	Accès depuis le Boulevard Talabot par le pont SNCF
Rue du Viaduc	Depuis le n°1 au n°7	
<u>Ribes :</u>		
Rue des Eglantiers	Depuis l'intersection avec l'Avenue des Mineurs jusqu'à l'intersection avec la Rue des Ribes	
Rue des Marronniers	Depuis l'intersection avec l'Avenue des Mineurs jusqu'à l'intersection avec la Rue des Ribes	
Rue des Ribes	Depuis l'intersection avec la Rue des Eglantiers jusqu'au Rond Point Toschi	
Rue des Tilleuls	Depuis l'intersection avec la Rue des Eglantiers jusqu'à la Rue des Ribes	

<u>L'Aubignac :</u>		
Rond Point Toschi	Rond point avec priorité à gauche	
Rue de la Pise	Depuis le Boulevard de la Pise jusqu'à l'intersection avec la Rue des Ribes	
Rue des Ribes	Depuis l'intersection avec la Rue des Eglantiers jusqu'au Rond Point Toschi	
Impasse des Oliviers	Depuis l'intersection avec la Rue d'Aubignac jusqu'à la Rue des Oliviers	
Rue d'Aubignac	Depuis l'intersection avec la Rue des Oliviers jusqu'à la Rue des Ribes	
Rue Montagne Bernard	Depuis l'intersection avec la Rue des Chênes Verts jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Frugère	
<u>L'Arboux :</u>		
Chemin de l'Arboux	De la Place de l'Arboux jusqu'au n°29	Sens montant
Rue du Mas Laffont	Depuis l'intersection avec l'Avenue du 19 Mars 1962 jusqu'au Rond Point Francis Berger	
Rue de la Parreau	Depuis l'intersection avec le Chemin de l'Arboux jusqu'à l'intersection avec la Rue de l'Arboux	Sens descendant
Rue Jules Ferry	Depuis l'intersection avec la Rue Anatole France et l'intersection avec le Chemin de l'Arboux	
Place de l'Arboux Parking	Entrée par la Rue des Guérilléros Espagnol et sortie par la Rue Jules Ferry	
Rue des Guérilléros Espagnols	Depuis l'intersection avec le Chemin de l'Arboux jusqu'à l'intersection avec la Rue Sainte Barbe	

<p><u>Trescol :</u></p> <p>Rue de Trescol</p> <p>Rue Courte</p>	<p>Depuis l'intersection avec l'avenue Marcel Feydédié à hauteur du n°20 jusqu'à l'intersection avec le Chemin du Trucal</p> <p>Depuis l'intersection avec l'Avenue M. Feydédié jusqu'à la Rue H. Platon</p>	
<p><u>Champclauson :</u></p> <p>Rue Lepic</p>	<p>Depuis l'intersection avec la Rue du Pont au Riboulet jusqu'à l'intersection avec la Rue du Pont au Riboulet à hauteur du n°3</p>	

CHAPITRE 4	4-1 Arrêts obligatoires	4-1-1 : Centre ville – Le Riste – Les Pelouses
Rues	Libellé	Observations
Rue Saint Vincent	A l'intersection avec la Rue Pasteur	
Rue Raoul Mourier	A l'intersection avec la Rue Pasteur	
Parking Baptiste Marcet	A l'intersection avec la Rue du Gouffre	
Rue de la Cléde	A l'intersection avec la Rue Emile Zola	
Rue de l'Apôtre	A l'intersection avec le rond point Pierre Portal	
Rue des Lavois	A l'intersection avec la Rue de la Cléde	
Rue de la Parreau	A l'intersection avec la Rue Anatole France	
Boulevard du 8 Mai 1945	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918	
Rue Maisons Vieilles	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918	
Rue des Pervenches	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918	2 sorties
Rue des Peupliers	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918	
Rue des Acacias	A l'intersection avec la Rue des Peupliers	
Avenue des Fleurs	A l'intersection avec la Rue des Tuileries	
Rue des Tuileries	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918 (CD297)	
Rue du Riste	A l'intersection avec la Rue des Tuileries	
Avenue du Pont	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918 (CD297)	

Rue du Viaduc prolongée Sortie ZI La Pise Ouest	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918 (CD297) A l'intersection avec l'Avenue Nelson Mandela	
--	---	--

Chapitre 4	Arrêts obligatoires	4-1-2 : Ribes - Aubignac
Rues	Libellé	Observations
Rue des Eglantiers	A l'intersection avec la Rue des Tilleuls	
Rue des Ribes	A l'intersection avec la Rue des Tilleuls	
Rue des Ribes	A l'intersection avec la Rue du Marronnier	
Liaison entre l'Avenue des Mineurs et la Rue du Marronnier	A l'intersection avec l'Avenue des Mineurs	
Liaison entre la Rue du Marronnier et la Rue des Tilleuls	A l'intersection avec la Rue du Marronnier	
Rue de la Pise	A l'intersection avec la Rue des Ribes	
Rue des Oliviers	A l'intersection avec la Rue des Ribes	
Rue des Oliviers	A l'intersection avec la Rue des Chênes Verts	
Rue Montagne Bernard	A l'intersection avec la Rue de la Frugère	
Rue des Calquières	A l'intersection avec la Rue de la Frugère	
Route de liaison quartier de Ribes en direction de Laval	A l'intersection avec le CD 297	

Chapitre 4	Arrêts obligatoires	4-1-3 : l'Arboux
Rues	Libellé	Observations
Avenue du 19 Mars 1962	A l'intersection avec le Chemin de la Pinède	
Avenue du 19 Mars 1962	A l'intersection avec la Rue Victor Fumât	
Parking Musée du Mineur	A l'intersection avec la Rue Victor Fumât	
Sortie des Pompiers	A l'intersection avec la Rue des Poilus	
Sortie cité Ricard	A l'intersection avec la Rue Victor Fumât	
Impasse Berlioz	A l'intersection avec l'Avenue du 19 Mars 1962	
Impasse Gounod	A l'intersection avec l'Avenue du 19 Mars 1962	
Impasse Ravel	A l'intersection avec l'Avenue du 19 Mars 1962	
Rue des Armoises	A l'intersection avec le Chemin de L'Arboux	
Rue du Repos	A l'intersection avec la Rue des Guérilléros Espagnols	
Rue des guérilleros espagnols	A l'intersection avec la Rue Sainte Barbe	

Chapitre 4	Arrêts obligatoires –	4-1-4 : Trescol
Rues	Libellé	Observations
Quai du 11 Novembre 1918	A l'intersection avec la sortie des HLM	
Rue Frédéric Mistral	A l'intersection avec le Quai du 11 Novembre 1918 à hauteur du n°1874 (mosquée)	
Rue Frédéric Mistral	A l'intersection, au droit de la Rue du Chèvrefeuille	
Chemin des Ailantes	A l'intersection avec la rue depuis la Place V. Hugo	
Rue du Passage	A l'intersection avec la Rue Hippolyte Platon	
Rue du Passage	A l'intersection avec l'Avenue Marcel Feydédié	
Rue Courte	A l'intersection avec la Rue Hippolyte Platon	
Rue Hippolyte Platon	A l'intersection avec le CD 286	
Parking Rue Hippolyte Platon	A l'intersection avec la Rue Hippolyte Platon	
Chemin du Trucal	A l'intersection avec l'Avenue Marcel Feydédié	
Chemin du Berbezier	A l'intersection avec la Rue de Trescol	
Rue du Paillet	A l'intersection avec la Rue de Trescol	
Rue de Trescol	A l'intersection avec l'Avenue Marcel Feydédié	
Chemin du Planas	A l'intersection avec l'Avenue Marcel Feydédié	

Chapitre 4	Arrêts obligatoires	4-1-5 : La Levade Hameau de Ravin
Rues	Libellé	Observations
Rue des Ecoles	A l'intersection avec le CD 286	
Rue Jules Guesde	A l'intersection avec la Rue de la Trouche	
Rue de l'Ecureuil	A l'intersection avec le CD 286	
Route d'accès au service de l'ONF	A l'intersection avec le CD 286	

Chapitre 4	Arrêts obligatoires	4-1-6 : Champclauson
Rues	Libellé	Observations
Rue du Dispensaire	A l'intersection avec la Rue du Pont au Riboulet	
Rue du Bolino	A l'intersection avec la Rue du Pont au Riboulet	

Chapitre 4	Arrêts obligatoires	4-1-7: La Forêt	
Rues	Libellé	Observations	
Rue de l'Ancienne Administration	A l'intersection avec le CD 128		
Rue Abilon Forêt	A l'intersection avec le CD 128		

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-1 : Centre ville – Le Riste – Les Pelouses
Rues	Libellé	Observations
Rue Victor Fumât	Sortie du Complexe Charles de Gaulle	Intersection CD 128
Rue Emile Zola	Sur le rond point Portal	
Rue de la Clède	Sur le rond point Portal	
Rue des Tuileries	Sur le rond point Portal	
Rue depuis le rond point Toschi	Sur le rond point Portal	
Rue des Poilus	Sur le rond point Francis Berger	
Rue du Mas Lafont	Sur le rond point Francis Berger	
Rue Anatole France	Sur le rond point Francis Berger	
Rue de la Clède	Sur le rond point Francis Berger	
Rue Pasteur	Sur le rond point Baptiste Marcet	
Rue du Gouffre	Sur le rond point Baptiste Marcet	
Boulevard Callon	Sur le rond point Baptiste Marcet	
Boulevard Callon	Sur le rond point	
Avenue Germain Soustelle	Sur le rond point	
Boulevard Talabot	Sur le rond point	
Rue Marie Curie	Sur le rond point	

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-2 : Ribes Aubignac
Rues	Libellé	Observations
Boulevard de la Pise Rue des Oliviers Rue de la Frugère Rue depuis le rond point Portal Rue des Ribes	Sur le rond point TOSCHI Sur le rond point TOSCHI Sur le rond point TOSCHI Sur le rond point TOSCHI Sur le rond point TOSCHI	

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-3 : L'Arboux
Rues	Libellé	Observations

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-4 : Trescol
Rues	Libellé	Observations

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-5 : La Levade Hameau de Ravin
Rues	Libellé	Observations

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-6 : Champclauson
Rues	Libellé	Observations

CHAPITRE 4	4-2 Céder le passage	4-2-7 : La Forêt
Rues	Libellé	Observations

Chapitre 5	Stationnement	5-1 : Prescriptions spéciales	
Rues	Libellé	Observations	
	<p>Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements matérialisés au sol, ainsi que sur les parkings de la ville.</p> <p>Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les trottoirs de la commune.</p> <p>Les véhicules « deux ou trois roues » doivent se conformer aux règles générales concernant le stationnement et ne doivent en aucun cas stationner sur les trottoirs.</p> <p>Le stationnement des véhicules dont le P.T.A.C. est supérieur à 3,5T est interdit dans les rues de la ville. Ces véhicules devront stationner sur le parking « Esplanade Ferdinand Durand » les jours de marchés, les mercredis et samedis.</p> <p>Le stationnement de tous véhicules est interdit devant les portions de trottoir peintes en jaunes, à la diligence de l'autorité municipale, dans les voies ou section de voies délimitées par des panneaux réglementaires fixes ou mobiles, en double file, à moins de 5 ml des intersections de deux rues.</p>		

Chapitre 5	Stationnement	5-2 : Stationnement bilatéral
Rues	Libellé	Observations
Centre ville :		
Rue Pasteur	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	Sauf les jours de marché, de l'intersection avec la Rue St Eloi et la Rue St Vincent
Rue Anatole France	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	
Rue de la République	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	Sauf les jours de marché, de l'intersection avec la Rue Emile Zola et la Rue Marie Curie
Rue Sainte Barbe	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	
Rue Abbé Méjean	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	Sauf les jours de marché
Rue Abbé Masson	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	Sauf les jours de marché
Boulevard Talabot	En épi le long de la voie SNCF, le long du trottoir du n° 3 au n°15	
Boulevard Jules Callon	En épi le long de la voie SNCF, le long du trottoir du n° 8 au n°16, en épi le long des immeubles depuis l'Impasse des Bains à la Place Jean Jaurès	
Rue Saint Vincent	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	
Rue de la Paix	Des deux côtés, aux emplacements matérialisés au sol	

Rue des Lavois

Ribes :

Rue du Marronnier

Entre la Rue de la Cléde et le pontet (Rue Anatole France)

Chapitre 5	Stationnement	5-3 : Stationnement unilatéral
Rues	Libellé	Observations
Centre ville :		
Rue Emile Zola	Côté pair	
Rue Raoul Mourier	Côté pair	
Rue Saint Eloi	Côté impair du n°7 à l'intersection avec la	
Rue de la Cléde	Place Mathieu Lacroix	
	Côté pair du n°6 au n°16	
	Côté impair du n°37 au n°43	
Rue du Repos	Côté impair devant le n°1	
Rue de l'Apôtre	Depuis l'intersection avec la Rue A. Méjean	
Rue Jules Ferry	côté pair sur 10 ml	
	Aux emplacements matérialisés au sol	
Les Pelouses :		
Rue du Brugas	Aux emplacements matérialisés au sol	
Rue du Mas Chazelle	Côté impair	
Boulevard du 8 Mai 1945	Aux emplacements matérialisés au sol	
Rue des Pelouses	Côté impair	
Rue des Prés	Côté pair	
Quai du 11 Novembre 1918	Côté habitations, depuis l'intersection avec le	
	CD 297 (pont des Pelouses) jusqu'au n°1248	
	(Maison des Jeunes)	

Rue Maisons Vieilles	Côté impair du n°1 au n°7	
Impasse des Jardins	Côté impair du n°1 au n°7	
Le Riste :		
Avenue du Pont	Côté pair	
Rue du Riste	Côté pair à hauteur du n°44, Côté impair à hauteur du n°32 côté SNCF	
Rue du Viaduc	Côté impair du n°5 au n°7	
Ribes :		
Avenue des Mineurs	Côté impair	
Rue des Marronniers	Côté impair	
Rue des Tilleuls	Côté pair	
Rue des Eglantiers	Côté pair	
Rue des Ribes	Aux endroits matérialisés	
Aubignac :		
Rue des Oliviers	Côté pair	
Rue des Ribes	Côté pair du n°16 au n° 28	

Trescol : Rue Victor Hugo	Côté impair	
La Levade : Rue Jules Guesdes	Côté impair aux emplacements marqués au sol	
Champclauson : Rue du Dispensaire	Côté impair	

CHAPITRE 5	Stationnement	5-4 : Stationnement Interdit
Rues	Libellé	Observations
Centre ville :		
Place Jean Jaurès	Permanent	Sauf pour marchés et cérémonies
Rue Pasteur	Entre l'intersection avec la Rue St Eloi et la Rue St Vincent	Pour ces quatre rues, le mercredi et samedi ou jour de marché déplacé, le stationnement des véhicules de toutes sortes appartenant aux marchands forains ne sera autorisé que pendant le déchargement et le chargement des marchandises. Les véhicules devront être stationnés sur l'Esplanade Ferdinand Durand. A titre exceptionnel, sont autorisés à stationner les véhicules suivants : les camions magasins, les démonstrateurs (cars podiums), les véhicules neufs ou d'occasions en exposition, les véhicules transportant du matériel agricole lourd.
Rue Abbé Méjean	En totalité	
Rue Abbé Masson	En totalité	
Rue de la République	Entre l'intersection avec la Rue Emile Zola et la Square Mendès France	
Rue Raoul Mourier	Devant le n°2 et côté impair	
Boulevard Jules Callon	Au droit de la Place Jean Jaurès côté place	
Boulevard Talabot	Depuis la Place de la Gare jusqu'à la Rue de la Paix Devant la Collège Léo Larguier	
Liaison Rond point Portal- Rond point Toschi	Côté droit	
Rue de la Clède	Côté pair et impair	
Rue des Lavois	A hauteur du pont après le n°8 jusqu'à	

Rue des Carrières	l'intersection avec la Rue des Carrières Côté pair Au droit du n°1 depuis la Place M. Lacroix	
Les Pelouses :		
Boulevard du 8 Mai 1945	Sauf aux endroits matérialisés	Sur tout le Boulevard
Rue Maisons Vieilles	Côté impair sur 10 ml	Au droit du n°1 Impasse des Jardins
Rue des Prés	Côté impair	Sur toute la rue
Riste :		
Rue du Riste	Au droit du n°8 au n°28	Côté SNCF
Ribes :		
Boulevard de la Pise	Des deux côtés	Du rond point Toschi à l'Avenue des Mineurs
Avenue des Mineurs	Côté pair au droit le la Place Roger Peyric Côté impair devant le n°29 et 31	Depuis le carrefour
Rue des Tilleuls	Devant le n°21	Pour accéder aux garages
Rue des Marronniers	Des deux côtés du n°12 à l'intersection avec la Rue de Ribes	
Aubignac :		
Rue de la Frugère	Côté pair du n°6 au n°32	

Rue de la Pise	Côté impair du n°7 au n°13	
Rue des Oliviers	Sauf aux emplacements matérialisés au sol	
Rue des Ribes	Depuis l'intersection avec la Rue d'Aubignac et le rond point Toschi	
L'Arboux :		
Chemin Haut du Cimetière	De l'intersection avec la Rue des Guérilléros Espagnols jusqu'au n°3	
Avenue du 19 Mars 1962	Côté impair du n°1 au n°7	Depuis l'intersection avec le Chemin de la Pinède
Impasse Wagner	Côté impair du n°1 au n°5	Côté trottoir
Trescol :		
CD 286	Entre l'agglomération de LA GRAND'COMBE et TRESCOL	
Rue du Passage	Côté pair et impair	
Chemin du Trucal	De l'intersection avec la Rue de Trescol jusqu'au n°13	
Chemin des Fossés	Au droit du n°18	
Rue de Trescol	Côté jardin (impair) Côté pair du n°22 au n°70	

La Levade :

Rue des Ecoles

Chemin Pierredon

Chemin de la Haute Levade

Rue Jules Guesde

Champclauson :

Des deux côtés

Des deux côtés

Des deux côtés du n°24 aux limites de la
Commune

Des deux côtés sauf aux emplacements

CHAPITRE 5	Stationnement	5-5 : Stationnement pour personnes à mobilités réduites GIC-GIG	
	Rues	Libellé	Observations
Centre ville :			
Rue Pasteur	Devant le n°12 (Salle Marcel Pagnol)	1 emplacement	
	Côté impair au droit du n°32	1 emplacement	
Rue Abbé Méjean	Côté église, au droit de la Mairie	1 emplacement	
Rue Abbé Masson	Côté église, au droit du n°5	2 emplacements	
Rue Emile Zola	Devant le n°4	1 emplacement	
Boulevard Jules Callon	Côté SNCF	2 emplacements	
Boulevard Talabot	Côté SNCF, au droit du Collège Léo Larguier	1 emplacement	
Parking de La Poste	Rue Anatole France	2 emplacements	
Rue Anatole France	Devant le n°36	1 emplacement	
	Devant le n°27	2 emplacements	
	Devant le n°17	1 emplacement	
	Au droit de la Rue de l'Escalier	1 emplacement	
Rue des Carrières	Au droit du n°15 devant l'entrée de la cour de l'Ecole A. France	1 emplacement	
Rue Saint Eloi	Devant le n°5		
Parking Place de l'Arboux	Devant l'entrée du Centre Social	1 emplacement	
Rue de la Clède	Au droit de la Maison pluridisciplinaire Simone VEIL	2 emplacements	

Bretelle entre Rue de la Clède et Rue de la Frugère	Au droit de la Maison pluridisciplinaire Simone VEIL	2 emplacements
Les Pelouses :		
Boulevard du 8 Mai 1945	Côté impair, à gauche de l'intersection avec la Rue des Peupliers	1 emplacement
	Devant le n°11, à droite de l'entrée du centre AFPA	1 emplacement
Quai du 11 Novembre 1918	A l'entrée de la salle polyvalente Denis AIGON	2 emplacements
	Parking Gendarmerie	1 emplacement
	Parking pour collège Villa Bêchard	1 emplacement
Rue Maisons Vieilles	Côté numéros pairs, à droite du portail du Collège Villa Bêchard	1 emplacement
Rue du Brugas	Au droit du n°7	1 emplacement
Riste :		
Avenue des Fleurs	Parking central entre les immeubles et couloirs 1, 3, 5, 7	5 emplacements
Rue du Riste	A droite du pontet SNCF	1 emplacement
Rue des Tuileries	Au droit du n°2	1 emplacement
Avenue du Pont	Au droit du n°2	1 emplacement
Ribes :		
Avenue des Mineurs	Devant le n°31	1 emplacement

Aubignac :		
L'Arboux :		
Avenue du 19 Mars 1962	Au droit de la Maison des Métiers	1 emplacement
Parking Rue Victor Fumât	Au droit de la Maison du Mineur	1 emplacement
Trescol :		
Rue Hippolyte Platon	Parking des écoles Florian et Victor Hugo	1 emplacement
Rue Frédéric Mistral	Devant le n°3	1 emplacement
La Levade :		
Chemin de la Haute Levade	Parking	1 emplacement
Champclauson :		

CHAPITRE 5	Stationnement	5-6 : Parking : véhicules légers, poids lourds, Taxis	
Rues	Libellé		Observations
Esplanade Ferdinand Durand	2 entrées Rue de la Cléde		Environ 500 places VL
Parking de la Poste	Entrée Rue Anatole France		25 places VL Hauteur limitée
Place de l'Arboux	Entrée haut de la Rue Jules Ferry		25 places VL
Boulevard Talabot	Côté SNCF, à l'intersection avec la Rue de la Paix		6 places
Rue Victor Fumât	Entrée Musée du Mineur et Maison des Métiers		30 places
Place Victor Hugo	Devant le Temple		20 places
Quai du 11 Novembre 1918	A l'intersection avec la Rue Maisons Vieilles		20 places
Rue des Poilus	Au droit du n° 35		15 places
Chemin de la Haute Levade	Au droit du n°16		10 places

CHAPITRE 6	Passages protégés		
Rues	Libellé	Observations	
Centre ville :			
Avenue Germain Soustelle	A l'intersection avec la Rue du Brugas	Sur le pont SNCF	
Rue Pasteur	Sur les plateaux ralentisseurs à l'intersection avec la Rue St Vincent, devant les n°18, 22, 26		
Rue Anatole France	A l'intersection avec la Rue Ste Barbe, devant les n°s : 8, 17, 29, 37		
Rue de la République	A l'intersection avec la Rue de la Paix, 2 sur le plateau ralentisseur de la Rue Emile Zola, à hauteur du Square Mendès France		
Rue de la Clède	A hauteur du rond point F. Berger, au droit de la Rue de l'Escalier, au droit des ns° : 15, 25, 33		
Rue Emile Zola	A l'intersection avec le Boulevard Talabot, a l'intersection avec la Rue de la Clède, 2 sur le plateau ralentisseur de la Rue de la République		
Boulevard Talabot	Au rond point entrée de ville, devant le n°15		
Boulevard Jules Callon	Devant le n°16, n°10, n°8, au droit de la Traverse Callon, au droit de la Sanisette, au niveau du rond point entrée de ville		
Rue de la Paix	Devant le n°1 et n°5		

Rue Sainte Barbe	Devant les n°s 1, 9, 11	
Rue Saint Vincent	Devant les n°s 2, 8, 14	
Rue du Gouffre	Au droit de la limite d'agglomération, au rond point B. Marcet	
CD 286	Au droit des Joyeux Mineurs	
Rue des Tuileries	Sous la gare SNCF A hauteur du rond point Portal	Au droit des escaliers
Liaison entre le rond point Portal et le rond point Toschi	A hauteur du rond point Portal	
Les Pelouses :		
Rue du Brugas	A hauteur des escaliers Impasse Mas Chapon A hauteur de la Rue des Pelouses A l'intersection avec l'Avenue Germain Soustelle	
Quai du 11 Novembre 1918	A hauteur du n°1248 (Maison des Jeunes)	De chaque côté des accès de la passerelle
Riste :		
Quai du 11 Novembre 1918	A l'intersection avec la Rue du Viaduc prolongée A l'intersection avec la Rue des Tuileries	Accès aux escaliers donnant au Gardon
Ribes :		
L'Aubignac :		
Boulevard de la Pise	A hauteur du rond point Toschi	

Rue des Oliviers	A hauteur du rond point Toschi	
Rue de la Frugère	A hauteur du rond point Toschi	
Liaison entre rond point TOSCHI et PORTAL	A hauteur du rond point Toschi	
L'Arboux :		
Rue des Poilus	A hauteur du rond point F. Berger	
Trescol :		
Entrée de Trescol CD 286	Après le panneau d'agglomération	
Avenue Marcel Feydédié	Au droit des ns° 11, 12, 24 A hauteur de l'Espace Vert A hauteur du transformateur	Après l'intersection avec le Chemin du Trucal Avant l'intersection avec la Rue de Trescol
Rue de Trescol	Au droit du n°4 (démoli) Au droit du n°18 Au droit du n°28 (placette)	
Rue Hippolyte Platon	Au droit du n°8 et n°22	Sur les ralentisseurs
Rue Frédéric Mistral	Au droit des ns° 4, 13, 14, 15, 18, 24, 26	
La Levade :		
Chemin de la Haute Levade	A hauteur du n°14	

CHAPITRE 7	Dispositions diverses	7-1 : Départ de cars	
Rues	Libellé	Observations	
Centre ville :			
Boulevard Jules Callon	Côté SNCF, au droit du n°14 Côté SNCF, au droit du WC Public		
Boulevard Talabot	Depuis l'intersection avec la Rue Emile Zola sur 20ml côté collège Léo Languier		
Rue Anatole France	Côté impair, depuis l'intersection avec la Rue Jules Ferry sur 20ml		
Rue Emile Zola	Côté collège Léo Languier, sur 15ml jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Talabot		
Rue de la Cléde	Au droit du n°13		
Place Baptiste Marcet	Face au n°6	Sur le tronçon de voie jusqu'à la Rue du Gouffre A hauteur du Temple	
Trescol :			
Avenue M. Feydédié	A hauteur du n°3 et au droit du n°22	2 emplacements	
La Levade :			
Rue de l'Ecureuil	Au jeu de boules	1 emplacement	

Champclauson :

Rue du Mazel

Place de l'Eglise

A droite du Pont

A l'angle du n°2

CHAPITRE 7	Dispositions diverses	7-2 : Limitation de vitesse
Rues	Libellé	Observations
<p>Centre ville :</p> <p>Rue Pasteur</p> <p>Rue St Vincent</p> <p>Rue Raoul Mourier</p> <p>Rue Anatole France</p> <p>Rue Abbé Méjean</p> <p>Rue Abbé Masson</p> <p>Rue de la République</p> <p>Rue Saint Eloi</p> <p>Rue de la Cléde</p> <p>Rue du Gouffre</p>	<p>La vitesse de tous les véhicules est fixée à 50 km/h dans les limites des agglomérations de la Commune, telles qu'elles sont déterminées au Chapitre 1, sauf limitations spécifiques.</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>Zone 30 km/h</p> <p>30 km/h</p> <p>30 km/h</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>De la Rue Emile Zola au Square Mendès France</p> <p></p> <p>A hauteur du plateau ralentisseur au droit de la Rue de l'Escalier</p> <p>A hauteur du ralentisseur après le n°20</p>

Les Pelouses :		
Quai du 11 Novembre 1918	30 km/h	Entre les n° 760 (ralentisseur Salle Polyvalente Denis Aigon) et n° 1248 (Maison des Jeunes)
Ribes :		
Avenue des Mineurs	30 km/h	Entre les 2 ralentisseurs, du n°17 au n°27
Rue des Marronniers	30 km/h	Entre les 2 ralentisseurs, du n°13 au n°21
Rue des Ribes	30 km/h	Entre les 2 ralentisseurs, du n°13 au n°25
Aubignac :		
Rue d'Aubignac	30 km/h	Au ralentisseur, à hauteur du n°9
L'Arboux :		
Rue des Poilus	30 km/h	Au ralentisseur, à hauteur du n°25
Chemin de l'Arboux	30 km/h	Au ralentisseur, à hauteur du n°2
Rue des Guérilléros Espagnols	30 km/h	Du Chemin de l'Arboux à la Rue Sainte Barbe
Chemin de la Pinède	30 km/h	A hauteur du n°13
Trescol :		
Avenue Marcel Feydédié	30 km/h	Du n°7 jusqu'à l'intersection avec le Chemin du Berbezier
Rue Hippolyte Platon	30 km/h	Entre les 2 ralentisseurs, du n°5 au n°29
Rue Frédéric Mistral	30 km/h	

Intersection Rue F. Mistral/ Rue du Serpolet	30 km/h	A hauteur du plateau ralentisseur
Quai du 11 Novembre 1918	30 km/h	Entre les 2 ralentisseurs, à hauteur de la Mosquée n°1874
La Levade :		
Rue des Ecoles	30 km/h	Depuis la Rue de la Trouche jusqu'au ralentisseur au n°11
Chemin de la Haute Levade	30 km/h	A hauteur du ralentisseur, au n°14
CD 286 :	50 km/h	Entre le panneau de fin d'agglomération de LA GRAND'COMBE et l'entrée d'agglomération de TRESOL

CHAPITRE 7	Dispositions diverses	7-3 : Avertisseur sonore, lavage des voitures et mécanique sur la voie publique, bruits
Rues	Libellé	Observations
<p>Avertisseur sonore :</p> <p>Lavage des voitures, mécanique :</p> <p>Bruits :</p>	<p>Pour tous les véhicules, l'avertisseur sonore est INTERDIT sur le territoire de la Commune, sauf en cas de danger immédiat. Dans ce cas, l'avertissement doit être bref et donné exclusivement en utilisant un avertisseur sonore à l'usage urbain. Tout autre moyen d'avertissement (musical, etc.....) est interdit.</p> <p>Il est INTERDIT sur la voie publique, ses abords, les places et parkings.</p> <p>Les véhicules motorisés ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ainsi qu'aux riverains. Les moteurs doivent être munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement et ne pouvant être interrompu par le conducteur en cours de route. L'échappement libre est INTERDIT ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux.</p>	

CHAPITRE 7	Dispositions divers	7-4 : Véhicules prioritaires
Rues	Libellé	Observations
	<p>Par dérogation expresse, les engins et véhicules des services de lutte contre l'incendie, de Police, de Gendarmerie et Municipaux du service de nettoyage sont affranchis de toute obligation relative, au sens unique, à la limitation de vitesse, à la priorité de passage, à l'utilisation de l'avertisseur sonore lorsqu'ils se rendent sur les lieux où leur intervention est nécessaire.</p> <p>Tous les autres usagers de la route doivent céder le passage, serrer à droite, réduire leur vitesse et au besoin s'arrêter ou se garer pour faciliter le passage de ces véhicules lorsqu'ils annoncent leur approche de jour et de nuit au moyen d'un avertisseur spécial.</p> <p>Aux intersections, les conducteurs sont tenus également, de céder le passage à ces véhicules lorsqu'ils annoncent leur approche par le même moyen.</p>	

CHAPITRE 7	Dispositions diverses	7-5 : Arbres inclinés, demi-tour, tourner à gauche, tourner à droite, itinéraire poids lourds, zones de livraison, hauteur limitée, arrêt minute, zone réservée pour transport de fonds
Rues	Libellé	Observations
<p>Arbres inclinés :</p> <p>Boulevard Jules Callon</p> <p>Boulevard Talabot</p> <p>CD 286 entre LA GRAND'COMBE et TRESCOL</p> <p>Demi-tour :</p> <p>Tourner à gauche : INTERDIT</p> <p>Avenue Germain Soustelle</p> <p>Rue de la Cléde</p> <p>Tourner à droite : INTERDIT</p> <p>Rue des Pelouses</p> <p>Rue des Cités Pelouses</p>	<p>Conformément à la signalisation mise en place, l'attention des automobilistes est attirée Par l'inclinaison des platanes vers la chaussée, afin de ne pas endommager leurs propres véhicules, ni les plantations existantes.</p> <p>Il est interdit de faire demi-tour sur les rues des zones agglomérées de la Commune.</p> <p>Vers la Rue du Brugas</p> <p>A l'intersection avec la Rue Emile Zola</p> <p>A l'intersection avec la Rue du Brugas</p> <p>A l'intersection avec la Rue du Brugas</p>	

<p>Itinéraire poids lourds :</p> <p>Avenue Germain Soustelle</p> <p>Boulevard Talabot</p> <p>Rue Emile Zola</p> <p>Rond point Portal</p> <p>Rue de la Clède</p> <p>Rond point Francis Berger</p> <p>Rue des Poilus</p> <p>Rue V. Fumât</p>	<p>Dans les rues du centre ville situées en « zone 30 », la circulation des poids lourds et cars, sauf livraison, est interdite et devront utiliser les rues suivantes ;</p>	<p>Itinéraire prévu et inversement sauf dérogation spéciale (bus scolaires)</p>
<p>Zones de livraisons :</p> <p>Rue Pasteur</p> <p>Rue Anatole France</p> <p>Rue Abbé Méjean</p> <p>Rue Emile Zola</p> <p>Rue Saint Vincent</p> <p>Place Baptiste Marcet</p>	<p>Devant le n°11 Devant le n°2 Devant le n°15</p> <p>Devant le n°14</p> <p>Côté église, au droit de la Rue de l'Apôtre</p> <p>Devant le n°4 et au droit du n°5 Rue de la République</p> <p>Devant le n°6</p> <p>Devant le n°4</p>	<p>1 emplacement 1 emplacement (banque) 1 emplacement (banque)</p> <p>1 emplacement</p> <p>2 emplacements</p> <p>2 emplacements</p> <p>1 emplacement</p> <p>1 emplacement</p>

Hauteur limitée :		
Parking de La Poste	Limitée à 2,00 ml	Portique à l'entrée
Rue des Tuileries	Limitée à 3,00 ml	Pont sous la voie SNCF
Liaison Quai du 11 Novembre/ Place V. Hugo	Limitée à 3,00 ml	Pont sous la voie SNCF
Arrêt minute :		
Rue Abbé Méjean	Devant le n°6	1 emplacement
Rue de la République	Devant le n°1	1 emplacement
Rue Pasteur	Devant le n°1	1 emplacement
Rue Anatole France	Devant le n°4 Devant le n°14	1 emplacement 1 emplacement
Rue Emile Zola	Devant le n° 5 Rue de la République côté E. Zola Devant le n°4	1 emplacement 1 emplacement
Zone réservée pour transport de fonds		
Rue Pasteur	CIC au droit du n°2 Société Générale au droit du n°15	1 emplacement 1 emplacement

CHAPITRE 7	Dispositions diverses	7-6 : ralentisseurs de vitesse
Rues	Libellé	Observations
Centre ville :		
Rue Pasteur	3 plateaux ralentisseurs	A l'intersection avec la Rue St Vincent Au droit du n°11 Au droit du n°17
Rue Anatole France	3 plateaux ralentisseurs	Au droit du n°6 A l'intersection avec la Rue Jules Ferry Au droit du n°30
Rue de la République / Emile Zola	1 plateau ralentisseur	A l'intersection avec la Rue Emile Zola
Rue de la Clède	1 plateau ralentisseur	Au droit de la Rue de l'Escalier
Rue du Gouffre	1 ralentisseur (coussins berlinois)	30 mètres après le n°20
Les Pelouses :		
Quai du 11 Novembre 1918	2 ralentisseurs	Après le n°760 et avant le n°970
Les Pervenches	2 ralentisseurs	A hauteur du n°2 et du n°6
Rue du Brugas	1 ralentisseur	A hauteur du n°15
Ribes :		
Avenue des Mineurs	2 ralentisseurs	A hauteur du n°17 et du n°25 bis
Rue du Marronnier	2 ralentisseurs	A hauteur du n°21 et du n°15
Rue des Ribes	1 ralentisseur	A hauteur du n°25

Aubignac		
Rue des Ribes	1 ralentisseur	A hauteur du n°13
Rue d'Aubignac	1 ralentisseur	A hauteur du n°11
L'Arboux :		
Rue des Poilus	1 ralentisseur	A hauteur du n°25
Chemin de l'Arboux	1 ralentisseur	A hauteur du n°2
Rue Jules Ferry	1 ralentisseur	A hauteur du n°6
Rue des Guérilléros Espagnols	2 ralentisseurs	A hauteur de la Maison des Solidarités A l'intersection avec le Chemin Bas du Cimetière
Chemin bas du Cimetière	2 ralentisseurs	A hauteur du n°1 et entre le n°7 et 9
Chemin de la Pinède	1 ralentisseur	A hauteur du n°13
Trescol :		
Rue Hippolyte Platon	2 ralentisseurs	A hauteur des numéros 5 et 22
Quai du 11 Novembre 1918	2 ralentisseurs	A hauteur de la Mosquée et après l'intersection avec la Rue Frédéric Mistral
Rue Frédéric Mistral	2 ralentisseurs	Au droit du n°13 Au droit du n°15

La Levade :		
Rue des Ecoles	2 ralentisseurs	A hauteur des numéros 7 et 11
Chemin de La Haute Levade	1 ralentisseur	A hauteur du n°14

L'Arboux :

Rue de l'Arboux

Rue des Carrières

Chemin Bas du Cimetière

Chemin Haut du Cimetière

Rue de la Fâisse

Trescol :

Rue de la Cure

Impasse du Mas Chabrol

Rue du Paillet

Rue Victor Hugo

Chemin des Ailantes

La Levade :

Chemin Pierredon

Champclauson :

Rue de la Corniche

Impasse du sourcier

Chemin du Pradelet

Rue Nationale		
Rue de l'ancien plan Gazay		
Rue du Mazel		
Place du Mazel		
Chemin du Quartier Mazel		

CHAPITRE 8	Application du présent arrêté	
<p>Abrogations :</p> <p>Applications :</p>	<p>Sont abrogés les arrêtés municipaux antérieurs réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le territoire de la Commune.</p> <p>Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.</p> <p>Fait à LA GRAND'COMBE le 10 Mai 2019</p> <p>Le Maire, Vice Président d'ALES Agglomération Vice Président du Conseil Départemental</p> <p>Patrick MALAVIEILLE</p>	

ANNEXE 1 : Liste des voiries Départementales

- Chemin Départemental n°128
- Chemin Départemental n°286
- Chemin Départemental n°297
- Chemin Départemental n°728

ANNEXE 2 : Liste des voiries communales

- Centre ville :
 - Rue du Repos
 - Rue des Carrières
 - Rue des Lavoisirs
 - Rue Anatole France
 - Rue de l'Escalier
 - Rue de la Clède
 - Place Mathieu Lacroix
 - Rue Sainte Barbe
 - Rue Abbé Masson
 - Rue Abbé Méjean
 - Square Mendès France
 - Square François Mitterrand
 - Rue Saint Eloi
 - Rue de la République
 - Rue Emile Zola
 - Rue de la Paix
 - Place Pierre Portal
 - Rue de l'Apôtre
 - Boulevard Talabot
 - Boulevard Jules Callon
 - Avenue Germain Soustelle
 - Rue Pasteur

Rue Marie Curie
Rue Saint Vincent
Rue Raoul Mourier
Impasse Merméjean
Rue du Mas Paillassier
Traverse Callon
Impasse des Bains
Place Baptiste Marcet
Rue du Gouffre
Rampe Boulevard Callon
Rue des Tuileries
Impasse Renard (privé)

- Les Pelouses :

Rue des Acacias
Rue des Peupliers
Rue du Mas Chapon
Impasse Mas Chapon
Boulevard du 8 Mai 1945
Rue des Pelouses
Impasse des Pelouses
Rue du Brugas
Rue des Prés
Rue des Pervenches
Rue des Cités Pelouses
Rue du Mas Chazelle
Rue Maisons Vieilles
Rue Villa Bêchard
Impasse des Jardins
Pont Lucie AUBRAC
Quai du 11 Novembre 1918 (CD 297 en partie)

- Le Riste-ZI La Pise :

Quai du 11 Novembre 1918 (CD 297)
Avenue des Fleurs
Rue des Tuileries
Rue du Riste (2 parties)
Avenue du Pont

Rue du Viaduc
Rue du Viaduc prolongée
Passage du Riste
Passage de la Treille
Passage du Gardon
Passage des Puits
Avenue Nelson Mandela (CD 297)
ZI La Pise Ouest

- Ribes :

Avenue des Mineurs
Rue des Marronniers
Rue des Tilleuls
Rue des Eglantiers
Rue des Ribes
Rampe entre l'Avenue des Mineurs et la Rue des Marronniers
Rampe entre la Rue des Marronniers et la Rue des Tilleuls
Place de Ribes (accès à habitation et garages)

- L'Aubignac :

Boulevard de la Pise
Rue de la Pise
Rue des Ribes
Rue des Oliviers
Impasse des Oliviers
Rue d'Aubignac
Impasse d'Aubignac
Rue des Violettes
Rue du Ruisseau
Rue du Ruisseau prolongée
Chemin de Saint Andéol
Passage de Saint Andéol
Rue des Chênes Verts
Rue des Calquières
Rue de la Frugère

Rue Montagne Bernard

- L'Arboux :

Rue des Bruyères
Rue des Genêts
Rue des Châtaigniers
Rue des Cèpes
Rue des Arbousiers
Chemin de la Pinède
Impasse Bach
Rue Wagner
Impasse Ravel
Impasse Gounod
Impasse Berlioz
Avenue du 19 Mars 1962
Rue des Poilus
Rue Victor Fumât
Rue du Mas Laffont
Rue Haendel
Chemin des Pins
Rue de la Fâisse
Rue des Armoises
Rue des Sorbiers
Chemin Haut du Cimetière
Chemin de l'Arboux
Rue de l'Arboux
Rue de la Parreau
Calade de l'Arboux
Rue du Vieil Arboux
Rue des Airelles
Chemin de l'Arum
Rue Jules Ferry
Place de l'Arboux
Chemin Bas du Cimetière
Rue des Guérilléros Espagnols
Chemin de l'Aubépine

- Trescol :
 - Quai du 11 Novembre 1918
 - Rue Frédéric Mistral
 - Rue du Chèvrefeuille
 - Rue du Serpolet
 - Rue du Thym
 - Chemin des Ailantes
 - Rue Victor Hugo
 - Place Victor Hugo
 - Rue Hippolyte Platon
 - Rue Basse du Temple (privé)
 - Rue du Passage
 - Rue Courte
 - Avenue Marcel Feydédié
 - Rue de la Cure
 - Rue du Mas Chabrol
 - Chemin des Fossés
 - Chemin du Trucal
 - Place du Trucal
 - Rue de Trescol
 - Rue du Paillet

- La Levade :
 - Rue des Ecoles
 - Rue de la Trouche
 - Chemin Pierredon
 - Rue Jules Guesde
 - Rue des Cités de la Trouche
 - Rue des Sources
 - Rue du Château (privé)
 - Chemin de la Haute Levade (CD 728)
 - Rue de l'Écureuil (Hameau de Ravin)

- Champclauson :
 - Rue de la Cantine
 - Place Gazay
 - Rue de la Découverte
 - Rue du Mazel
 - Chemin du Quartier Mazel
 - Place du Mazel
 - Rue Nationale
 - Rue de l'Ancien Plan Gazay
 - Rue du Pont au Riboulet
 - Place Publique
 - Rue du Bolino
 - Chemin du Bolino
 - Rue de la Corniche
 - Rue Lepic
 - Rue du Dispensaire
 - Montée du Dispensaire
 - Place de l'Eglise
 - Place du Riboulet
 - Impasse du Sourcier
 - Chemin du Pradelet
 - Chemin de Portes
 - Chemin des Rosiers (privé)
 - Route de Portes
 - Rue des Cités Carrières
 - Place du Stade

- La Forêt :
 - Rue de l'Ancienne Administration
 - Rue Abilon Forêt
 - Rue des Cités Forêt
 - Rue du Murier
 - Rue des Fougères
 - Rue des Platanes